

N° de résolution

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 170-89

Prévisions budgétaires Régie des Déchets

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à une séance du Conseil de la Municipalité Saint-Frédéric le 2 Octobre 1989

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Gilles Lessard et résolu à l'unanimité que par le présent règlement, la Municipalité Saint-Frédéric adopte les prévisions budgétaire de la Régio Intermunicipale des Déchets de Beauce-Centre pour l'année 1990.

Avis de motion: 2 Octobre 1989

Adoption: 6 Novembre 1989

Publication: 7 Novembre 1989

Maire 0

Jacqueline Celony Secrétaire

Copie conforme certifiée